COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VENDREDI 24 JUILLET 2020 à 18H00

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, Maire

Date de la convocation : 20juillet 2020

Présents : Jean-Louis QUEYRAS – Jean-Marc BERNAUDON — Séverine PASQUALI-BARTHELEMY – Elodie BERARD – Aurélie AUMAGE – Adrien BLANC – GONDRAN Georges – Georgette MILLY – Philippe PANCOL – Marcelle PARIS - David REY – Léna ROMAN – Cécile SARRASIN

Excusés : Patrick GELLAERTS – Nathalie HURLIN
Pouvoir : Patrick GELLAERTS donne procuration à Jean-Louis QUEYRAS
Nathalie HURLIN donne procuration à David REY

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Marcelle PARIS

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

***

DELIBERATION PRISE

1. ***Vote des budgets primitifs exercice 2020 – budget principal, budget eau et assainissement, budget camping, budget caisse des écoles, budget microcentrale des Guions***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les budgets primitifs de l'exercice 2020 tels que décrits dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section investissement,
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Le budget principal est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT		**FONCTIONNEMENT**	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
3.826.190,98 €	**3.826.190,98 €**	**1.259.602.75 €**	**1.259.602,75 €**

Le budget eau et assainissement est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT		**FONCTIONNEMENT**	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES

512.109,56 €	**512.109,56 €**	**107.365,61 €**	**107.365,61 €**

Le budget camping est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT		**FONCTIONNEMENT**	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
9.430,68 €	**9.430,68 €**	**18.013,57 €**	**18.013,57 €**

Le budget caisse des écoles est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
2.908,73 €	**2.908,73 €**

Le budget microcentrale des Guions est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT		**FONCTIONNEMENT**	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1.675.564,53 €	**1.675.564,53 €**	**116.696,60 €**	**116.696,60 €**

Un point est fait sur l'endettement passé, actuel et futur de la collectivité.

2. Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, alloue les subventions aux associations suivantes :

ACCA	**275,00 €**
Association Chats des rues	**200,00 €**
Association des maîtres-chiens avalanche	**100,00 €**
Association du personnel communal	**200,00 €**
Club Alpin Français de Guillestre	**450,00 €**
Club de Judo	**450,00 €**
Club de ski Risoul	**250,00 €**
Club Vélo Rock	**850,00 €**
FNACA	**100,00 €**
Les Trolls	**150,00 €**
Pays Guillestrin	**120,00 €**
Préventions routière	**100,00 €**

RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves)	**150,00 €**
Souvenir Français	**80,00 €**
Spa Refuge de Briançon	**200,00 €**
Tennis Club	**50,00 €**
Volley Ball Guillestre	**350,00 €**

Seules les demandes des associations ayant déposé un dossier complet ont été validé. Les demandes qui seront complétées avant le 1er septembre seront étudiées au conseil municipal qui suivra.

3.Voirie rurale – demande de subvention

La voirie rurale qui relie la RN 94 à la ZA du Guillermain, en traversant les parcelles communales du Merdanel est endommagée et nécessite des travaux d'entretien pour un montant estimé à 8.710 € HT. Le département 05 est sollicité à hauteur de 30 % de subvention.

4. **Objet : achat du mobilier de la médiathèque – demande de subvention**

Les travaux de gros œuvre et de second œuvre seront achevés courant aout 2020.
Le recrutement de l'agent qui s'occupera de la médiathèque a été lancé. Son embauche effective est prévue début octobre 2020.
Il convient aujourd'hui de procéder à l'achat du mobilier qui viendra meubler les locaux.
Tenant compte du cahier des charges fixé par la BDP 05, le montant des acquisitions est estimé à 40.000 € HT. La DRAC est sollicitée à hauteur de 40 %.

5. **Objet : Remboursement tickets cantine et garderie**

Le logiciel de réservation de cantine et de garderie implique un paiement par avance de tickets dans « le porte-monnaie » qui servent ensuite à payer les réservations. Compte tenu de la fermeture de l'école et les conditions d'accueil des mois de mai et juin liées à la crise sanitaire, des paiements d'avance n'ont pas été suivi d'utilisation. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve, le remboursement de 314 € aux parents ayant trop payé et ne pouvant pas utiliser cet avoir à la rentrée de septembre 2020 (inscriptions dans un autre établissement).

6. **Objet : location parcelle nue E762p**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la location d'une partie représentant 4500 m² de la parcelle cadastrée E762p, sise au Merdanel à l'entreprise STAM, sise à Guillestre, moyennant un loyer mensuel de 450 € TTC.
Cette location représente une opportunité pour la commune d'augmenter ses recettes et de valoriser son patrimoine foncier.
Monsieur le Maire ne prend pas part au débat, ni au vote.

7. **Objet : lancement d'une enquête publique préalable à la cession d'une partie de domaine public dans le village**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de lancer une enquête publique préalable à la cession d'une partie du domaine public jouxtant la maison de Monsieur et Madame PASSICOT Gilles, sise rue de la Citerne (cadastrée C192).

L'éventuelle cession et ses conditions dépendront du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

8. **Objet : désignation d'un correspondant défense**

Madame Aurélie AUMAGE, Conseillère Municipale, a été désignée à l'unanimité en tant que correspondant défense de la commune.

Un dossier récapitulant le rôle du correspondant défense lui a été remis.

La séance est levée à 21h10.

Le Maire, Jean-Louis QUEYRAS